



page 2

FAITS MARQUANTS



Parcours vers l'art réussi !

page 6

LA VIE DANS LA VILLE



Nouvelle destination pour la plateforme Cybèle

page 13

PORTRAIT



Raymond Jobert, président du club de l'amitié

Dossier

Police municipale : la sécurité, c'est tous les jours

Veiller au maintien de l'ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique, assurer la surveillance ainsi que la protection des personnes et des biens sur la commune ; telles sont les missions de la police municipale ... p.7



Parcours vers l'art réussi !

12 mars

En partenariat avec l'association l'Art de Rien, la municipalité a organisé un parcours vers l'art ; un circuit itinérant au détour de trois écoles : Jacques Prévert, Paul-Emile Victor et Jules Verne. Le public a pu découvrir les œuvres contemporaines de Nils Udo, Julio Le Parc, Andy Goldworthy et Charlotte Herben. Les médiatrices culturelles de l'association l'Art de Rien ont accompagné le public tout au long du parcours pour une présentation des créations.

les faits marquants



Cérémonie commémorative

19 mars

Le 19 mars 1962, les combats cessaient en Afrique du Nord. A chaque date anniversaire, les Anciens Combattants de Cesson et Vert Saint Denis se réunissent pour honorer la mémoire de leurs camarades tombés au combat. En ouverture de cérémonie, Monsieur Dywicki, président de la FNACA a installé officiellement le porte-drapeau suppléant, Monsieur Bard André. Après la dépose des gerbes, les discours prononcés par Messieurs Dywicki, Bernheim, Chaplet, Bareille, ont rendu hommage aux 30 000 morts et 28 000 blessés de cette guerre.



Printemps des Poètes

12 et 19 mars

Pour cette 13^{ème} édition, la médiathèque municipale a convié son public à célébrer à sa manière la poésie sous toutes ses formes. "Infinis paysages", thème retenu cette année a emmené les amateurs de poésie à partager un atelier haïku, poème japonais de trois vers animé par l'écrivain Jean-Hugues Malineau et une randonnée croquis à travers Cesson encadré par le peintre Cessonais Gérard-Yves Tondini.

Double nuit du jazz

19 et 26 mars

A la Ferme des Arts et à la Maison des Loisirs et de la Culture, deux soirées ont été consacrées à ce rendez-vous "jazzy" devenu traditionnel sur nos deux communes.

La compagnie Gevrey Chamberlin avec un hommage à Serge Gainsbourg, l'Atelier Musical de Cesson et le groupe AMG Wuro étaient au programme.





Le 9 mai dernier la Maison de la Petite Enfance a ouvert ses portes.

Il nous faudra désormais nous habituer à deux nouveaux noms sur la commune : les P'tites Pousses et les Pitchouns. Au même titre que le bâtiment, ces deux associations font maintenant partie du paysage de la commune.

L'une, **les P'tites Pousses est une association parentale** créée par des mamans et des papas de la commune qui ont décidé d'organiser la garde de leurs enfants en donnant chacun un peu de leur temps.

L'autre, **les Pitchouns est une association auprès de laquelle la commune réserve un nombre de places déterminées (environ 2/3 des places disponibles) par convention.** Le tiers des places restant est proposé à des sociétés ou des institutions de Cesson et ses environs. Les nombreux contacts déjà engagés laissent augurer du succès rapide de cette formule.

Le 24 septembre, nous inaugurerons officiellement cette Maison de la Petite Enfance et chacun d'entre vous pourra venir pousser les portes exceptionnellement ouvertes de ce bâtiment communal.

Les vacances approchant, nous avons décidé de faire un zoom sur la sécurité à Cesson.

Vous apprendrez à connaître un peu mieux notre police municipale qui au quotidien assure des missions de plus en plus nombreuses. A défaut de pouvoir renforcer ses effectifs, nous avons décidé de doter celle-ci de nouveaux outils.

Dans les semaines à venir, un cinémomètre mobile fera son apparition dans les rues de Cesson.

Il est pour nous un auxiliaire indispensable à un plus grand respect de la vitesse en agglomération.

Le conseil des maires de Sénart a également décidé d'installer des caméras de vidéo-protection sur le territoire de l'agglomération.

Ces caméras seront installées sur les parkings des gares et sur les principaux axes routiers et sont aujourd'hui des outils essentiels pour une meilleure prévention de certains faits de délinquance.

Je profite de ces quelques lignes pour souligner la qualité du travail de notre police municipale, son grand professionnalisme et son sens du service public. Je tiens ici à leur adresser mes remerciements et les encourager à maintenir l'excellence dont ils font preuve tous les jours à notre service.

Autre sujet d'actualité, l'aménagement du centre ville de Cesson.

Les nombreuses rencontres avec les différents partenaires et propriétaires ont retardé la mise en place du processus de concertation annoncé dans un précédent Cesson-Infos. **Cette concertation se tiendra comme promis après la rentrée de septembre.**

Je profite de cet éditorial pour rassurer tous les Cessonnais sur le devenir du Verger de Cesson.

Contrairement à certaines rumeurs, j'ai pu rassurer le propriétaire et l'association qui gère le verger sur l'avenir de ce site et sur **la volonté de la municipalité de conserver ce patrimoine végétal.**

L'été sera bientôt là et chacun pourra goûter à un repos bien mérité en famille ou entre amis.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite de bonnes vacances

**Olivier Chaplet,
Maire de Cesson**

Permanence des élus

Vous souhaitez rencontrer les maires-adjoints, une permanence vous est proposée le samedi de 9h30 à 12h en Mairie de Cesson.

Bienvenue à Cesson

(pour une installation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011)

Vous venez de vous installer à Cesson ou vous y emménagez bientôt. Vous pouvez vous faire connaître en remplissant et retournant le bulletin ci-dessous en Mairie ou en téléphonant au 01 64 10 51 04.

Mme Mlle M.

Adresse

E-mail

Arrivé(e) dans la commune le :

Nombre d'adultes

Nombre d'enfants

(Merci de remplir toutes les lignes)

Une matinée d'accueil des nouveaux habitants vous sera proposée début 2012, en Mairie. Au cours de cette matinée, vous pourrez rencontrer les élus, les services municipaux, découvrir votre commune et le territoire de Sénart, recevoir vos cadeaux de bienvenue et partager le verre de l'amitié.

cesson infos

Directeur de publication : Olivier Chaplet

Comité de rédaction : I. Prévot, J-L Duval, M-A Fayat, J. Heestermans, L. Meister, J-M Belhomme, S. Chilloux, F. Réalini

Rédaction / Photos : Mairie de Cesson

Conception / Réalisation : Mairie de Cesson

Distribution : Mairie de Cesson

Impression : Desbouis Gresil

Imprimeur 91230 Montgeron - 01 69 83 44 66

Imprimé sur papier PEFC 10-31-1444

à 3 800 exemplaires

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2011



Plan Communal de Sauvegarde

S'organiser pour être prêt...

Les tempêtes de 1999, les inondations de la Somme en 2001, l'accident AZF à Toulouse en 2001, la canicule de 2003... sont autant d'événements qui ont montré que les communes n'étaient pas toutes préparées à affronter ce type de crise.

De là sont nées des lois qui ont renforcé le droit à l'information du public et l'obligation pour les communes soumises à un risque de mettre en place une organisation particulière en cas de crise qu'on appelle Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Un cadre réglementaire

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 oblige les communes soumises à un Plan de Prévention des Risques (risque naturel) ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (risque technologique) à mettre en place un PCS.

Ce dispositif est un document interne, destiné à aider la population dans l'éventualité d'un accident majeur sur le territoire de Cesson. Il permet à chaque acteur de savoir où il se situe dans l'organisation de crise, de connaître les actions à mettre en œuvre pour chaque scénario, et enfin de savoir comment les réaliser.

Les risques identifiés

Trois risques majeurs ont été identifiés par la Préfecture :

- **Technologique** (Site Kuehne + Nagel)
- **Mouvement de terrains** (retraits et gonflement d'argile)
- **Feux de forêt**

Cette liste sera mise à jour pour tenir compte de l'entrepôt Norbert Dentressangle par exemple

"La sécurité des Cessonnais est primordiale. La Ville a donc mis en place son Plan Communal de Sauvegarde (arrêté du Maire n° 103/2009 du 24 août 2009). L'adoption de ce plan est le commencement de la phase de formation, de test, de mise à jour, d'amélioration continue de l'outil car la gestion d'un événement de sécurité civile nécessite l'engagement de chaque élu, de chaque service et de tous les agents de la collectivité" précise Jean-Michel Belhomme, maire-adjoint délégué aux travaux et de l'urbanisme.

Le devoir d'informer

Parmi ses obligations, le maire doit mettre librement à disposition les informations et documents transmis par la préfecture et élaborer un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) pouvant survenir sur la commune ainsi que sur la conduite à tenir quand le risque devient réalité. Ce document est joint à ce numéro du Cesson Infos. On peut le trouver également en mairie et sur le site internet de la ville.

Cesson a fait... "sa Semaine du Développement Durable"



Randonnée à vélo ou à pied, travers la ville organisée le 3 avril dernier

Pour la 1^{ère} fois, en partenariat avec des associations, et plus particulièrement "Développement Durable, Notre Avenir" (DDNA), le conseil municipal a souhaité s'investir et promouvoir, à travers différentes actions, les principes du développement durable. Plusieurs animations ont été proposées ; l'occasion de sensibiliser la population (tous âges confondus) sur ces enjeux.

La forêt, une communauté vivante

A l'occasion de l'année internationale des forêts, la fondation GoodPlanet présente "La forêt, une communauté vivante" ; une sélection de 20 affiches illustrées des photographies de Yann Arthus-Bertrand et de photographes convaincus de l'importance des enjeux environnementaux. Ces affiches ont fait l'objet d'une exposition en mairie du 1^{er} au 30 avril ainsi que dans les écoles de Cesson.

Les écoles mobilisées

Un concours de dessins sur le thème du développement durable a été proposé à l'ensemble des groupes scolaires ; des animations mises en place le midi sur le temps de la restauration scolaire par les agents municipaux.

Une production importante de dessins illustre l'intérêt de nos jeunes élèves pour ce sujet fondamental. Tous les dessins ont été exposés dans la salle du conseil du 2 au 4 mai. Chacun a pu apprécier l'engouement des enfants et la qualité de leurs œuvres.

Afin de récompenser tous leurs efforts, la municipalité a remis à chaque école un coffret de 4 livres sur le thème de la protection de l'environnement.

Notre ville autrement

Il s'est arrêté de pleuvoir un peu avant 10h, ce dimanche matin 3 avril et les courageux ou les téméraires, au choix, mais joyeux, ont pu découvrir, accompagnés par des membres du Cyclo Verdonisien Cessonnais (CVC) et des Esclots (club de marche de Cesson - Vert Saint Denis), à vélo ou à pied, avec un autre regard, les différents quartiers de notre ville. C'est promis, rendez-vous est pris pour l'année prochaine !

Premiers gazouillis à la Maison de la Petite Enfance

La crue de 1910 à Paris, en Seine et Marne... et maintenant

Cette soirée était proposée par l'Association des Bois du Canton (ABC) et Développement Durable, Notre Avenir (DDNA).

Après l'accueil par Monsieur le Maire, Olivier Chaplet, et des présidents des associations, J. Machard et M. Pellerin, une assemblée intéressée et attentive de plus de cinquante personnes a assisté à la projection, en haute définition, du film "La crue de 1910 à Paris, en Seine et Marne... et maintenant".

Ce film, à l'initiative de la Fédération des Associations de Protection de la vallée de la Seine 77, a été réalisé par Messieurs Dupart et Girault, qui étaient présents. Le débat qui a suivi, animé par Jean-Philippe Sibley, président de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et de Fontainebleau (ANVL), a :

- mis en évidence qu'une nouvelle crue "centennale" pourrait avoir de très fortes conséquences notamment en raison du développement de l'urbanisation sur des terres inondables
- présenté deux projets importants :
 - sur la Bassée (qui s'étend sur une trentaine de kilomètres entre la Seine et l'Yonne, au sud de la Seine et Marne, entre Montereau et Bray sur Seine et sur laquelle une réserve naturelle nationale a été créée en 2002) pour créer des zones de stockage des crues
 - la mise à grand gabarit de la Seine de l'aval de Bray-sur-Seine à Nogent sur Seine pour permettre la navigation de bateaux plus importants.

Ces projets apparaissent comme contradictoires : celui de la Bassée visant à ralentir l'onde de crue, alors que la mise à grand gabarit va accélérer le débit.

Ces projets devraient donner lieu à un débat public, en septembre 2011, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) ayant été saisie. Une soirée très intéressante qui a permis aux participants de mesurer les enjeux de ces travaux et, très certainement, de souhaiter participer au débat public à venir.

Depuis le 9 mai, la Maison de la Petite Enfance accueille ses nouveaux résidents. Approuvée par la Protection Maternelle Infantile (PMI), service du Conseil Général, l'ouverture est enfin réelle. Tout était fin prêt, ce lundi 9 mai pour recevoir les premiers pas des enfants. Olivier Chaplet, Maire de Cesson, accompagné de nombreux élus, a officiellement et symboliquement ouvert les portes et rencontré toutes les équipes éducatives des deux structures.

Subventionnée pour atteindre une capacité de 80 berceaux, la Maison de la Petite Enfance a été pensée autour de l'enfant, avec la création d'espaces de vie adaptés : salle de sommeil, d'activité, de motricité,... pour mieux respecter l'évolution et le rythme de ses petits occupants.

Le projet initial lancé en 2008, prévoyait l'accueil d'une cinquantaine d'enfants. C'est pourquoi les élus se sont prononcés en faveur d'un partenariat associatif, comme nous le précise Stéphanie Chilloux, maire adjointe déléguée à la Maison de la Petite Enfance. *"Financièrement, la commune ne pouvait pas prendre en charge seule, le coût de cette extension à 80 berceaux.*

Après concertation, nous avons opté pour une gestion associative des accueils. Notre choix s'est porté sur les P'tites pousses pour la crèche parentale, et les Pitchouns pour la crèche collective, suite à l'examen de leur projet pédagogique, de la mixité des places proposées, réparties entre public et privé, leur habilitation à gérer des enfants atteints de handicap,..."

A ce jour, la crèche parentale Les P'tites pousses a reçu un agrément pour 18 enfants, quant aux Pitchouns 23 places ont déjà été attribuées sur dossier, et un second comité d'attribution se déroulera d'ici septembre pour l'examen des nouvelles candidatures.



Parents Cessonnois... **inscription sur rendez-vous auprès de la Crèche familiale** : 2 avenue de la Zibeline à Cesson-la-Forêt.
Tél : 01 60 63 15 00



Visite de Monsieur le Maire, Olivier Chaplet, entouré de Stéphanie Chilloux et Jacques Heestermans, maires-adjoints, lors de l'ouverture officielle de la Maison de la Petite Enfance, le 9 mai dernier

La Maison de la Petite Enfance c'est...

- 9 personnes embauchées dont 3 Cessonnois
- 6 unités de vie
- 41 enfants accueillis début mai, et 80 en 2012
- Les P'tites pousses
18 à 20 places pour les 6 mois à 4 ans
Accueil de 8h à 18h
Tél : 01 64 37 37 22
- Les Pitchouns
60 places pour les 2 mois ½ à 4 ans
Accueil de 7h à 19h
Tél : 01 64 37 61 94
- Un accueil de loisirs
45 places pour les 3 - 12 ans
Accueil les mercredis et pendant les vacances d'été
Tél : 01 64 37 92 83

Une nouvelle destination pour la plateforme Cybèle

Ouverte en septembre 1994, la plateforme de compostage des déchets verts installée sur le site du Bois des Saints Pères est arrivée à son terme. Sa fermeture et son déménagement sur la commune de Réau au lieu-dit Les Pleins sont prévus pour 2013.

En presque vingt ans d'existence, ce sont des dizaines de milliers de tonnes de déchets végétaux qui ont ainsi été traités.

"Inaugurée en présence de Michel Giraud, alors président du conseil régional d'Ile de France, Cybèle était la première plateforme de cette importance dans la région. Il s'agissait pour Cesson de poursuivre sa politique innovante lancée en matière de tri sélectif depuis l'apparition des "points volontaires", et de limiter ainsi un coût de mise en décharge de plus en plus élevé pour le contribuable. Avec l'ouverture de cette plateforme, la collecte à domicile des déchets végétaux a également été mise en place." a tenu à rappeler Jean-Michel Belhomme, maire-adjoint délégué à l'urbanisme.

Depuis, le Syndicat Mixte Inter-Communal du Traitement des Ordures Ménagères du Centre Ouest Seine et Marnais (SMITOM LOMBRIC) a la compétence pour le traitement des déchets. Il gère la plate-forme Cybèle.

Ce syndicat ouvrira un nouvel équipement en 2013 sur la commune de Réau. Deux autres équipements de traitement de déchets l'accompagneront : une déchetterie et un quai de transfert.

Ce projet d'investissement d'un montant total de 18 600 000 € est financé par le SMITOM-LOMBRIC.

Il va permettre la création de 12 emplois pérennes, dont 7 pour le compostage et 5 pour la déchetterie et le quai de transfert.

Les derniers logements sur la Plaine du Moulin à Vent

Démarrée en février 2006, l'urbanisation de la Plaine du Moulin à Vent arrive dans sa phase finale concernant l'implantation et la construction des derniers logements.

Deux programmes immobiliers sont en cours d'instruction :

■ le projet porté par la société **Bouygues** et dont le permis de construire vient d'être déposé.

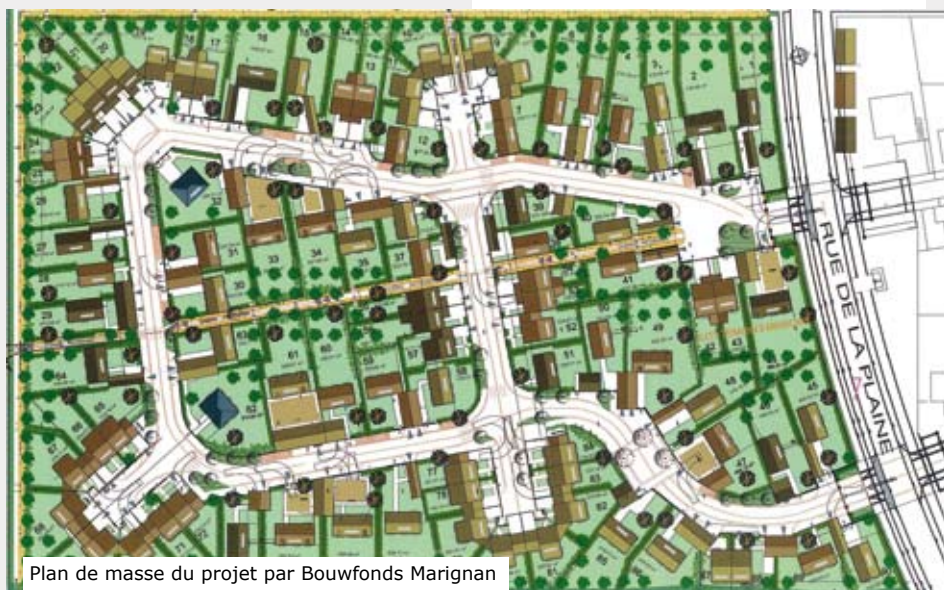
Il comprend 69 logements et la résidence pour jeunes **Alzheimer**. Il a déjà fait l'objet d'une présentation dans le Cesson-Infos n°204 de janvier - février 2011.

■ le projet de **Bouwfonds Marignan**, rue de la Plaine en face de la rue de l'Éolienne, fait également l'objet d'un permis de construire en cours d'instruction.

Il comprend 90 logements individuels en accession dont la réalisation se fera en deux tranches opérationnelles. Le plan de masse (présenté ci-contre) a été réalisé avec un soin particulier, pour une diversité dans les axes de vue.

Il sera possible d'aménager les maisons prévues dans ce programme

pour créer une chambre en rez-de-chaussée. Il ne restera plus que la les derniers logements de la rue de la Montgolfière.



Plan de masse du projet par Bouwfonds Marignan

Un petit coup de propre au Lac du Grand Feuillu



Lac du Grand Feuillu

En 2010, la commune n'a pas été en mesure d'inscrire au budget 2011, la réfection des berges de l'étang du grand Feuillu, acte préalable à un curage. Toutefois un travail important vient d'être achevé autour de cet étang.

Quelques arbres se trouvant sur les berges, risquant d'accélérer les dégradations en cas de chute, et de nombreux arbres morts ont été abattus. Un débroussaillage conséquent a également été réalisé. La ceinture végétale ainsi dégagée, limitera la chute des feuilles, stabilisera quelque peu les berges et permettra une aération plus importante du bassin. Cela facilitera aussi le nettoyage de l'étang par le prestataire du San de Sénart. Un manque criant d'eau dans le système hydraulique de Cesson la Forêt a été constaté. Ceci est dû à la sécheresse que nous subissons depuis fin mars, à l'abaissement de la nappe pour les bassins bas et de l'étanchéité imparfaite des étangs des Châtaigniers et des Ormes pour les bassins hauts.



Olivier Chaplet, maire de Cesson, entouré des policiers municipaux de la Ville

DOSSIER

La sécurité, c'est tous les jours

Veiller au maintien de l'ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique, assurer la surveillance ainsi que la protection des personnes et des biens sur la commune ; telles sont les missions de la police municipale.

Directement placée sous l'autorité du Maire qui exerce ses pouvoirs de police (pouvoirs propres et indépendants du conseil municipal), la police municipale travaille également en étroite collaboration avec les différents acteurs de la sécurité. Cette "coproduction" de la sécurité s'exprime à travers le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) que la commune partage avec l'ensemble des villes du territoire de Sénart.

La convention de coordination Police Nationale – Police Municipale

Une fois par semaine, les événements et les différentes interventions des effectifs de police (Police Nationale - Police Municipale) sont évoqués et analysés au commissariat de Moissy-Cramayel.

Ces services travaillent ensemble, partagent leurs informations afin d'organiser la complémentarité de leurs actions. Les renseignements s'échangent librement afin de définir les missions et pour déployer les effectifs à bon escient.

Des agents au service de la ville et des ses habitants

La Police municipale est constituée aujourd'hui de six policiers. Cinq agents de surveillance des points écoles complètent le dispositif policier. Leurs prérogatives concernent la sécurité des enfants aux entrées et à la sortie de tous les groupes scolaires.



école Paul-Émile Victor



école Jacques Prévert



école Jules Verne



école Jules Ferry



école Jean de la Fontaine

Les missions de sécurité confiées à la police municipale ont une vocation de police de proximité et d'ordre public. Elle contribue directement à l'établissement du lien avec la population par des **rondes pédestres, des actions de médiation, de prévention ; au respect de la réglementation** prise par voie d'arrêté municipal et entre autres, **au contrôle des zones de stationnement.**

En partenariat avec la Police Nationale, elle participe au **maintien de la tranquillité et de la sécurité publique**, par la lutte contre les incivilités, par une présence accrue sur le terrain visant à lutter contre la petite et moyenne délinquance et en coordonnant l'opération tranquillité vacances auprès des Cessonais.

Depuis la loi du 15 avril 1999, la police municipale mène également des **actions prévues par le code de la route**, telles que les missions

"La présence de la police municipale de Cesson est également effective à toutes les manifestations officielles, sportives, culturelles et aux animations organisées tout au long de l'année par les associations ou la Ville" confie Olivier Chaplet, maire de Cesson.

qui consistent à contrôler et sanctionner les comportements dangereux des conducteurs de véhicules sur le territoire communal (contrôle de vitesse, port de la ceinture de sécurité...). Elle intervient aussi en milieu scolaire en organisant des Opérations de prévention routière auprès des élèves de CM2.

Des missions de "police spéciale" lui sont également attribuées :

- lutte contre les bruits de voisinage,
- assistance lors d'infractions au code de l'urbanisme et au code de l'environnement
- gestion des fourrières, des objets trouvés
- déclaration des chiens dangereux de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie
- intervention dans le dispositif communal de crise du Plan Communal de Sauvegarde.

Les interventions de la police municipale en 2010

- 409 timbres amendes au stationnement
- 64 timbres amendes à la circulation
- 9 procédures de mise en fourrière
- 819 passages à domicile dans le cadre de l'opération tranquillité vacances
- 382 objets trouvés
- 223 assistances aux partenaires et aux particuliers
- 55 rapports de procédures / de constatations diverses
- 60 courriers
- 6 flagrants délits
- 23 090 kms parcourus pour la surveillance générale de la commune



3 questions à... Olivier Chaplet

Cesson s'équipe en vidéo protection, pourquoi et comment ?

Le conseil des Maires de Sénart du 25 novembre 2010 a acté l'installation de 23 caméras sur le territoire de Sénart. Ces caméras, complétant les réseaux de Combs-la-Ville et Moissy-Cramayel, seront implantées sur les parkings des gares et les grands axes d'entrées-sortie de la ville nouvelle. Ce réseau sera relié au centre de supervision urbaine intercommunal et permettra une action préventive sur la délinquance en anticipant ses déplacements sur le territoire.

Quel coût, quel financement ?

Le coût total de l'opération est de 690 000 € pour les 23 caméras, et de 967 000 € pour le centre de supervision. **Cet investissement est pris en charge par le San de Sénart.** Cette opération est subventionnée à hauteur de 50% par l'état.

La police municipale va être dotée de "radar mobile" type jumelle... Pourquoi un tel équipement ?

Depuis mon installation j'ai été de nombreuses fois sollicité par des Cessonais sur la vitesse excessive de quelques automobilistes. Certains me demandent des aménagements de voiries (chicanes, dos d'ânes, gendarmes couchés et autres coussins berlinois). D'autres me disent tout le mal qu'ils pensent de ces mêmes aménagements qui mettent à mal leurs dos et leurs voitures. **Le coût d'un radar mobile étant équivalent à celui d'un dos d'âne**, j'ai décidé de doter notre police municipale d'un tel équipement. **Le comportement de certains conducteurs ne doit pas pénaliser la grande majorité des autres** qui sont respectueux du code de la route. Le fait de conduire un véhicule et qui plus est, en ville, comporte certaines obligations. Ceux qui ne s'y conforment pas doivent en assumer les conséquences. Je crois aussi aux vertus préventives de la "peur du gendarme". Chacun a pu le constater sur nos routes depuis l'installation des radars fixes...



Vidéo protection

Au service de la sécurité des Cessonnais

Afin d'améliorer l'efficacité du dispositif déjà acté par deux communes de Sénart, il a été décidé, par l'ensemble des Maires de la Ville Nouvelle, le développement d'un système de vidéo protection sur le territoire de Sénart. 23 caméras intercommunales seront ainsi installées.

Ce dispositif aura principalement l'objectif de surveiller les parkings des gares ainsi que les axes routiers d'entrées-sorties de Sénart.

Les lieux d'implantations stratégiques ont été proposés par le commissaire Didier Soulès, chef du commissariat de Moissy-Cramayel-Sénart et validés par les maires.

A Cesson, ces caméras seront implantées sur 4 axes stratégiques :

- Zone d'activités de Boissénart
- Rue de la gare et parkings
- Giratoire de la gare
- Giratoire RD 346

Les caméras seront toutes reliées au centre de supervision urbain intercommunal ; un personnel qualifié et agréé pour visionner les enregistrements, sera recruté par le Syndicat d'Agglomération Nouvelle.

Des caméras pour quoi faire ?

Ce dispositif aura principalement pour but de surveiller le flux de la circulation des axes routiers très empruntés et sensibles. Il permettra une meilleure réactivité des services, notamment lors d'accidents matériels de la circulation. Ce système sera également un outil dissuasif aux abords des gares, lieux sur lesquels sont commis des atteintes aux biens et aux personnes.

Cette nouvelle technologie sera un moyen complémentaire aux forces de la police pour élucider, dans certains cas, des actes délictueux. En effet, l'enregistrement des infractions pourra apporter des éléments probants lors d'enquêtes judiciaires, tant sur les modes opératoires que sur l'identification des auteurs.

Un cinémomètre "laser" sur le territoire de la commune

La municipalité vient de faire l'acquisition d'un radar "type jumelle", pour lutter contre la vitesse excessive dans les rues de Cesson.

Il permet d'apprécier, à plus d'une centaine de mètres, si les automobilistes respectent les limitations.

Cet appareil de mesure sera utilisé en divers points de la commune, notamment sur les lieux repérés ac-

cidentogènes, à des jours et heures choisis, pour capter d'éventuelles infractions.

Les contrevenants seront interceptés, et les policiers municipaux les informeront de leur vitesse enregistrée.



Exemple de radar "type jumelle" acquis récemment par la Ville

Quelques réglementations qu'il est toujours utile de rappeler :



Stationnement en zone bleue

C'est un stationnement gratuit, limité à 1h 30 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h pour tous les véhicules munis d'un disque de stationnement visible du trottoir.

L'objectif des zones bleues est de voir disparaître les voitures "ventouses" qui restent une journée, voire davantage, à la même place. Ces voitures ventouses empêchent

une nécessaire rotation des places de stationnement en cœur de ville et près de la gare.

Les lieux concernés sont la place Verneau, l'avenue Charles Monier, rues de Paris, Henri Geoffroy, de Verdun, la place et la rue de la Gare. Toutes les zones bleues sont matérialisées au sol et indiquées par panneaux.

Arrêté sur l'alcool

La ville de Cesson vient de reconduire un arrêté municipal de réglementation de la consommation d'alcool sur le domaine public, du 1^{er} mai au 31 octobre 2011. Il importe pour les élus de protéger les mineurs et toute personne contre la consommation excessive d'alcool sur les voies, jardins et parcs publics.

Des troubles pouvant être générés, il est donc interdit de consommer

de l'alcool dans le parc urbain et ses dépendances : route de Saint Leu, avenue Charles Monier, rue Henri Geoffroy, parking du Gros Caillou, place de la Gare, rue d'Aulnoy, aire de jeux rue de Bréau, le Jardin sous le Vent, avenue de la Zibeline, place Sodbury, rues des Ormes, des Airelles, de Sainte-Assise, des Autours, du Lièvre, du Hêtre, des Glycines, allée des Ifs, zone d'activités de Bel-Air, rue Grande, rue du Château.

Cette interdiction ne s'applique pas d'une part aux terrasses de cafés et de restaurants dûment habilitées à délivrer des boissons à consommer sur place et d'autre part aux lieux de manifestations locales où un débit temporaire peut être autorisé par le maire.



Les chiens dangereux

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les propriétaires de chiens dangereux doivent être titulaires d'un permis de détention délivré par le maire de leur commune de résidence. Les policiers municipaux peuvent vous renseigner sur les démarches à accomplir pour obtenir cette pièce.

Les chiens de 2^{ème} catégorie doivent être tenus en laisse et muselés dans les lieux publics. Les chiens de 1^{ère} catégorie sont interdits dans les transports en commun, dans les lieux et les locaux ouverts au public à l'exception de la voie publique. Ils doivent obligatoirement être muselés et tenus en laisse.

Containers à déchets

Pour des questions d'hygiène mais aussi de sécurité, nous rappelons que **les bacs ne peuvent être sortis que la veille du ramassage à partir de 18h et doivent être**

rentrés le jour de la collecte au plus tard à 20h. Toute incivilité peut entraîner des poursuites et des peines d'amende.



Opération Tranquillité Vacances

Durant vos congés, vous pouvez signaler votre départ à la police municipale en remplissant une fiche de renseignements (disponible à l'accueil de la mairie et sur le site de la

commune www.ville-cesson.fr). Les agents de la police municipale assureront une surveillance de votre bien durant votre absence.

Un coucou de **Bivolarie** - Roumanie -



Jumelage roumain :
départ le 10 avril
dernier, devant la
mairie, de 4 jeunes
filles Cessonaises.

Pour la 3^{ème} fois, dans le cadre des échanges avec nos jumelages, des familles de Bivolarie ont reçu quatre jeunes Cessonaises.

"Malgré la pluie et le froid, notre semaine fut extraordinaire.

Les "anciennes" familles d'accueil sont au rendez-vous. Nous revoyons "tout le monde", nous sommes attendus partout. Notre programme a été particulièrement intéressant : visite d'une fabrique de chaussures, de verres et de miroirs et découverte du monastère de "Daniil Sihastrul" situé en pleine montagne,

accompagné de Monsieur le Maire de Vicovu de Sus. Nos amis parlent de mieux en mieux le français.

La sélection des élèves pour Cesson est de plus en plus difficile par Lustina (leur professeur de français) ; un vrai challenge entre eux s'est installé pour venir en France". Mot des "accompagnants" Cesson Sans Frontières, section Roumanie.

La 2^{ème} marche du podium pour **Élise Maurin**

Élise Maurin, championne de France en titre d'aviron, a terminé en deuxième position lors des championnats de France bateaux courts 2011 dans la catégorie femme senior poids léger en un de couple (skiff).

"La nouvelle championne de France, Coralie Simon, sera ma nouvelle coéquipière pour la saison internationale 2011. Notre prochain rendez-vous est la première étape de la coupe du monde à Munich qui se déroulera du 27 au 29 mai 2011" nous indique Élise Maurin plus motivée que jamais.

C'est une saison particulièrement importante pour notre jeune athlète Cessonaise, licenciée au club nautique de Melun, en contrat d'objectif avec le Syndicat Intercommunal des Sports (S.I.S), puisque les championnats du monde qui auront lieu au mois d'août sont qualitatifs pour les Jeux Olympiques de Londres.

"Malgré un résultat peu satisfaisant lors du dernier championnat du monde à Karapiro (Nouvelle Zélande),

je pense sincèrement que nous pouvons nous positionner dans les huit meilleurs bateaux mondiaux". Parole d'Élise.

Tous nos vœux l'accompagnent...



Élise Maurin (à gauche sur la photo), au côté de Coralie Simon, nouvelle championne de France d'aviron dans sa catégorie, et coéquipière pour la saison 2011 de notre jeune athlète Cessonaise.

Bourse aux jeunes créateurs

Vous avez entre 18 et 25 ans, vous êtes porteur d'un projet innovant à vocations culturelle, artistique, citoyenne, documentaire, environnementale ou architecturale, professionnelle ou personnelle ; la Ville de Cesson lance une bourse à destination des "jeunes créateurs".

D'un montant de 1 000 €, cette bourse sera attribuée chaque année à un jeune créateur qui présentera un projet original dans les domaines précités. *"Elle a pour vocation de soutenir les projets des jeunes, de leur faire prendre et assumer des responsabilités, de les rendre autonomes dans un esprit d'ouverture et de citoyenneté.*

Ces actions et réalisations devront recouvrir la notion d'intérêt communal et / ou intercommunal" précise Marie-Annick Fayat, maire-adjointe à la vie associative et vice-présidente du Syndicat Intercommunal de la Culture (SIC).

Cette bourse a un triple objectif, promouvoir l'initiative des jeunes, aider à l'émergence de projets innovants, permettre avec cette aide financière de donner aux jeunes toutes les chances de mener à bien leurs projets, **leur donner envie de créer et les encourager à entreprendre.** Cette démarche nécessite de la part des participants une réelle implication dans la phase de préparation des projets, la constitution d'un dossier, les recherches de financements nécessaires,...

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés auprès du service vie associative - réceptions **en mairie ou téléchargés sur** le site de la ville : www.ville-cesson.fr.

Contact : Annie Micol

■ 01 64 10 51 16

■ a.micol@ville-cesson.fr

Jacques Meurgue, soixante ans au service de la lutte



C.O.V lutte : Jacques Meurgue entouré de son "staff" et des jeunes recrues pour l'année 2011.

Et ce n'est pas fini... Toujours présent aux entraînements et lors des compétitions, Jacques Meurgue, président de la section Lutte du Club Omnisport de Vert Saint Denis/Cesson dirige avec patience et passion son sport de prédilection.

Tout a commencé à l'âge de 16 ans, puis à 20 ans, il monte son premier club. International de lutte en 1958, il sera 5 fois champion de France travailliste en gréco, 3 fois champion de France en libre, 4^{ème} aux jeux mondiaux de la jeunesse en lutte libre, double champion de France militaire en gréco et en libre et deux fois, champion de France universitaire en gréco. Un palmarès qui doit faire rêver bon nombre de ses élèves. **On peut dire, sans se tromper que la lutte a rythmé sa vie et lui a donné un sens.**

Arrivé en 1968 à Vert Saint Denis, c'est en 1976 qu'il crée l'Entente Sportive de Lutte avec 20 adhérents. En 1979, elle est consolidée par le Club Omnisport de Vert Saint Denis-Cesson et compte aujourd'hui près de 100 adhérents.

Et si son palmarès personnel est éloquent, il peut être fier des **résultats obtenus par ses athlètes : 100 titres de champion de France (de minimes à seniors), un champion**

d'Europe, un champion du monde et une 4^{ème} place aux Jeux Olympiques.

Pour permettre à tous la pratique de la lutte olympique (gréco-romaine, lutte libre et lutte féminine), **le club s'est doté d'un encadrement diplômé** (BE2, BE1, Fédéraux) composé d'Olivier Feder, Samuel Benony, Patrick Milien, Franck et Patrick Hidalgo et Jacques Meurgue. De 6 à 50 ans, chacun peut évoluer à son rythme et selon son tempérament dans des ateliers à la fois ludique, de compétition et dans toutes les catégories confondues.

L'Entente Sportive de Lutte regroupe la section lutte du COVC, l'Etoile sportive de Dammarie lutte et la section Lutte du Comité de Snecma Sports Villaroche.

Les entraînements sont assurés au complexe sportif Jean Vilar, gymnase Jacques Lanzmann à Vert Saint Denis le mardi, mercredi et vendredi de 18h à 20h 30.

Contact auprès de M. Meurgue : 01 64 41 74 77.

L'aquabike arrive à Cesson, du vél'eau pour tenir la forme...

Dans le cadre du projet d'animation et à la demande de l'équipe d'encadrement, la piscine intercommunale vient de se doter de 6 aquabikes... Une approche vraiment ludique de l'eau.

"C'est comme l'aquagym, mais sur un vélo" annonce ravie Nathalie Bruel, directrice de la piscine. "L'aquabike a fait son entrée à la piscine, pour le plus grand plaisir des utilisateurs. Il combine les bienfaits du vélo qu'il amplifie ; il muscle et tonifie tout en épargnant les articulations prises en charge par l'effet flottaison offert par l'eau". Agréable, ludique et efficace, l'aquabike n'a pas fini de faire parler de lui.

En partenariat avec le Club des Otaries de Cesson-Vert Saint Denis (C.O.C.V), **le Syndicat Intercommunal des Sports met en location les 6 aquabikes sur certains créneaux horaires :**

Jusqu'au 19 juin :

- **mercredi 17h30 à 18h30**
- **vendredi 19h45 à 20h45**
- **samedi de 9h à 12h**
- **dimanche 9h à 10h 30**

Du 27 juin au 4 septembre : tous les matins de 10h à 12h.

Tous ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la fréquentation du public.

Le ticket unitaire est de 5 € (en plus de l'entrée piscine) et 40 € pour une carte de 10.

L'utilisation des aquabikes fait l'objet d'une période d'essai jusqu'en septembre. Une réflexion est menée sur la mise en place de cours dirigés. Trois animateurs ont déjà suivi une formation. **Renseignements :**

01 60 63 03 23

Retour sur images...

Les Conseils Communaux Jeunes et Enfants (C.C.E, C.C.J), animent vos après-midis !

Tournoi de foot en salle du 2 avril dernier, organisé par le C.C.J : remise du trophée par Isabelle Prévot, maire-adjointe déléguée à la jeunesse et Jacques Heestermans maire-adjoint délégué au sport. Équipe gagnante : "Dammarie"



Franc succès pour la chasse au trésor organisée le 7 mai dernier par le C.C.E, avec 23 participants sur 24 possibles. Équipe gagnante : "Les pirates".

Club de l'amitié : Le dynamisme n'a pas d'âge !

A bientôt 76 printemps, Raymond Jobert fait partie des figures de la ville.

Président du club de l'amitié depuis 2001, il a initié plusieurs projets pour mieux entretenir le dynamisme de cette association, dévouée à nos seniors et à leurs loisirs : *"proposer de nouvelles activités et toujours diversifier notre programme, c'est pour nous une réflexion permanente"* nous confie-t-il.

C'est ainsi que récemment le club a vu fleurir dans sa programmation des ateliers dessin, informatique et photo numérique qui se sont ajoutés aux ateliers traditionnels couture et tricot, où encore des sorties autour de thématiques sportives.

Une diversité et un souci de renouvellement permanent, gages de leur succès croissant.

Pour preuve, l'évolution du nombre d'adhérents sur 10 ans, dont le chiffre est passé de 165 membres en 2001 à 297 fin 2010, soit une augmentation de 80 %.

C'est en 1974 que le Club de l'Amitié voit le jour à Cesson, initiative mise en place par les conseils généraux à travers la France. Ce sera d'abord Madame Mulliez, avec l'appui du maire de l'époque Monsieur Bendelé, qui prendra les rênes de ce projet pendant 5 ans, pour mieux y impulser des bases solides pour les 5 présidents qui lui succéderont, jusqu'à l'installation de Raymond Jobert.

"J'ai adhéré au club en 2001, et tout de suite on m'a proposé de faire partie du bureau. En fin de séance de la première assemblée générale, j'ai été désigné président. Les choses se sont passées très vite, je me suis demandé d'ailleurs comment j'allais manager cette affaire !"

Mais comme il tient à le préciser,

**“ c'est avant tout un
travail d'équipe ”**

L'implication des animatrices bénévoles, du bureau, et du comité de gestion, regroupe plus d'une quinzaine de personnes qui s'affairent pour mieux distraire nos seniors.



De gauche à droite : Raymond Jobert, président ; Reine Fassi, vice-présidente ; Marie-Claude Audouit, secrétaire ; et Marie-Françoise Farcy, trésorière.

Un investissement considérable qui a induit une réflexion en amont :

"Il a fallu considérer certains états de faits, comme les écarts d'âges entre les adhérents (de 55 à plus de 90 ans), leur condition physique, leur niveau socio-culturel... pour adapter nos propositions d'activités pour que chacun y trouve son compte."

Aidé d'une gestion saine et du soutien infaillible de la municipalité (mise à disposition d'un local, subvention annuelle,...), le Club de l'Amitié est aujourd'hui une valeur sûre du paysage associatif Cessonnais.

Les 3 conditions pour devenir adhérent :

- Habiter Cesson
- Être retraité ou conjoint de retraité
- Cotisation : 17 € par an

Le club recherche un(e) animateur (trice) bénévole pour aider à son bon fonctionnement.

**Contact : Raymond Jobert à
raymond.jobert@wanadoo.fr
ou 01 60 63 14 49**



Après-midis "cartes" chaque mardi et jeudi au club, salle de la Forêt

TRIBUNE RÉSERVÉE AUX ÉLUS D'OPPOSITION

En application de l'article 9 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et à la liberté d'expression des élus d'opposition.

Groupe "Notre enjeu pour Cesson"

A Cesson les dépenses fleurissent

Nous avons toutes et tous remarqué les nouvelles plantations : sur les ronds points, les placettes, autour du Monument aux Morts,... les tranchées pour installer un arrosage automatique derrière la mairie...

Fleurir et embellir Cesson est sans aucun doute une bonne idée.

Mais toutes ces nouvelles plantations en période de sécheresse vont ajouter du travail d'entretien à l'équipe des espaces verts, alors que des embauches avaient été réalisées pour faire face à l'augmentation des surfaces à gérer.

La nouvelle organisation semble avoir apporté des améliorations sur certains quartiers. Il aurait peut-être mieux valu attendre que tout soit bien en place, que les systèmes de récupérateurs d'eau soient installés avant d'engager de nouvelles dépenses. Les chardons envahissent à nouveau le Jardin sous le Vent et les plates bandes commencent à souffrir de la sécheresse.

Un SIC pour qui ?

Il est de plus en plus difficile de comprendre la politique culturelle de la commune. Alors même que Cesson va reprendre la présidence du Syndicat Intercommunal de la Culture, ce dernier se voit déchargé d'une partie de ses missions d'animation sur la ville.

Nous allons finir par subventionner un syndicat intercommunal qui n'intervient plus que sur Vert Saint Denis. Il est grand temps que tous les acteurs publics et associatifs des deux communes soient regroupés et qu'une politique culturelle qui respecte chacun soit enfin impulsée par les élus.

Seule une finalité partagée au profit de tous pourra permettre de dépasser les clivages et rivalités.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, nous regrettons toujours de ne pas être associés aux réflexions.

Pour plus d'informations et pour une actualité en temps réel, pensez à : <http://notreenjeucesson.over-blog.com> et notreenjeucesson@gmail.com.

Nos permanences en mairie

Vous pouvez désormais nous rencontrer chaque 2^{ème} samedi du mois de 10h30 à 12h00.



Marika Leduc



Philippe Stévançe



Geneviève Delporte

Conseillers municipaux

Groupe "Agir ensemble pour Cesson"

La démocratie souffre à Cesson !

Depuis juin 2010, le Maire ferme progressivement les vannes de la démocratie : des commissions extra-municipales où la population n'est plus souhaitée, le temps de parole des minorités restreint en conseil municipal, la non-représentation des minorités dans certaines commissions, une "vraie fausse" concertation avec les parents d'élèves sur le périmètre scolaire, alors que tout était décidé ...

Une très large majorité des décisions est prise sans concertation. Nous avons interpellé le Maire sur cette carence, réponse : "*Je suis Maire, c'est dans mon pouvoir !*"

Les séances du conseil municipal symbolisent bien un pouvoir peu partagé, où seuls 2 adjoints semblent trouver leur place.

Certains élus sont-ils privés du droit d'expression ? Pourquoi ne répondent-ils pas aux questions en lien avec leur délégation ?

Lors du dernier conseil, nous avons réinterrogé le Maire sur l'avancée de la mise en place des comités de

quartier, promis pour ce printemps. Réponse : "*Le dispositif n'est pas forcément le plus adapté, nous réfléchissons à une autre formule*".

Il n'est malheureusement pas possible, pour nous élus minoritaires, de partager sur "une autre formule" car aucune commission démocratie locale n'a été programmée sur le sujet. Pourtant, la concertation aurait sans doute permis d'éviter :

■ de dépenser 5 980 € pour un arrosage automatique des plate-bandes de la Mairie quand le Préfet recommande vivement aux usagers d'être vigilants sur leur usage de l'eau.

■ de construire 2 salles de classe à Jules Verne pour la rentrée de septembre 2011 quand l'inspecteur d'académie ne prévoit pas d'ouverture de classe et programme 2 fermetures dans d'autres écoles !

■ de faire 15 000 € de travaux dans la maison du nouveau Directeur Général des Services quand la même somme est allouée pour l'entretien courant de toutes les écoles de la commune pour l'année !

L'abstention élevée des dernières élections est vraisemblablement l'expression d'un sentiment de rupture entre les élus et les citoyens. Afin de recréer ce lien indispensable, nous viendrons à votre rencontre pour échanger sur vos attentes et vos préoccupations :

■ le vendredi 10 juin de 17h30 à 19h au centre commercial de Cesson la Forêt

■ le samedi 11 juin de 10h à 12h au centre commercial des Tilleuls



Lylian Sénéchal



Odile Montagne



René Lebuchoux

Conseillers municipaux

Ils sont nés

- Clément WU, le 26 janvier à MELUN (77)
- Julia LOPES, le 27 février à MELUN (77)
- Édouard GIAT, le 7 mars à PARIS 13^{ème}
- Emy BROUILLARD, le 13 février à CLAMART (92)
- Gabrielle TASSAIN SANCHEZ, le 14 mars à MELUN (77)
- Devi SCHERRER - - PEREIRA, le 13 mars 2011 à MELUN (77)
- Arthur DEGRAEVE, le 21 mars 2011 à QUINCY SOUS SENART (91)
- Mélissa ALCENA, le 19 mars à QUINCY SOUS SENART (91)
- Pearl DUBOIS, le 2 avril à QUINCY SOUS SENART (91)
- Clément MACE, le 10 avril à FONTAINEBLEAU (77)
- Thaïs MASSIN, le 11 Avril à MELUN (77)
- Lorenzo VILAS ROJAS - - CASADO, le 13 avril à MELUN (77)
- Anthony LAUPA, le 14 avril à MELUN (77)
- Tristan CHARNASSÉ, le 28 avril à MELUN (77)

Ils se sont mariés

- Nicolas QUICROIT et Caroline TARAN, le 9 avril
- Thibaud FRITZ et Caroline AUDOUIN, le 23 avril
- Mamadou BOUSSO et Laurianne PAGÈS, le 23 avril

Recensement militaire

Journée d'appel à la préparation à la défense

Déclaration en mai et juin 2011, des jeunes gens et jeunes filles, nés en janvier, février, mars, avril, mai et juin 1995. Inscription à la mairie de votre domicile dans les trois mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire, veuillez apporter le livret de famille et votre Carte Nationale d'Identité et justificatif de domicile si l'adresse n'a pas été modifiée sur votre carte nationale d'identité.



100 bougies pour Suzanne Clouteau

Visite le 2 mai dernier, d'Olivier Chaplet, maire de Cesson, à la résidence du Parc aux Chênes pour célébrer le 100^{ème} printemps de Suzanne Clouteau.

C'est le 2 mai 1911 à Charenton que naît Suzanne et c'est à la résidence du Parc aux Chênes à Cesson qu'elle vient de fêter ses 100 ans.

Pour célébrer cet événement, le personnel de la maison de retraite n'avait rien oublié pour que cette journée reste mémorable.

Un musicien, des fleurs, des cadeaux et un énorme fraisier ont illuminé le regard de Suzanne. Pour l'occasion, enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants s'étaient donné rendez-vous.

Monsieur Olivier Chaplet entouré de quelques élus a souhaité également être présent et honoré notre centenaire de Cesson.

Ils nous ont quitté

- Marie-Josèphe CALLETEAU épouse BRUNO, le 8 mars à MELUN (77)
- René NICOLLE, le 11 mars à NANCY (54)
- Alain SORREDA, le 16 mars à MELUN (77)
- Rachelle JARDIN épouse SEMEDO, le 10 mars à CLAMART (92)
- Marc MALCOSTE, le 23 mars à Villejuif (94)
- Joëlle NARME épouse BAGARD, le 12 avril 2011 à MELUN (77)

Nouveau à Cesson

- Ulrica
Coiffeuse visagiste à domicile
Sur rendez-vous de 8h30 à 19h
Tél : 06 17 01 27 15
E-mail : ulricacoiffure@free.fr
<http://ulricacoiffure.free.fr>
- Garphicop 77
M. Pascal Pasquier
Photocopie, reprographie, impression numérique
Centre commercial de Cesson-la-Forêt
Tél : 01 64 39 71 52
Fax : 01 64 87 04 97
E-mail : graphicop@orange.fr

Changement de propriétaire

- Mercerie Leslie & Maryanne
Mme Annick Roland
Tissus patchwork, mercerie, laines, retouches, ...
26 avenue Charles Monier
Tél : 01 60 63 23 14
E-mail : mercerie77@free.fr
<http://mercerie77.free.fr>



**SAMEDI
18 JUIN**

**FETE DE LA VILLE ET
DE LA MUSIQUE**

Café "Le Sénart"

11h30 "Boeuf Jazz" par l'Atelier Musical

Parc Urbain - Cesson-la-Forêt

15h Stands et divers concerts, Parc Urbain

20h Repas - Paëlla

21h Concert par "Courir les Rues"

22h30 Feu de la Saint Jean



Contact
Mairie de Cesson
01 64 10 51 16

www.ville-cession.fr

